

2018-2475
2019-01-28

FONGICIDE ADAMA FLUDIOXONIL TECHNIQUE

POUDRE

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

PRINCIPE ACTIF: Fludioxonile 98,9%

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS ATTENTION

CAUTION



POISON

AVERTISSEMENT : SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL
ATTENTION : IRRITE LES YEUX

No. D'HOMOLOGATION : 32725 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Pour l'aide médicale d'urgence appelez PROSAR au 1.877.250.9291 (24 heures par jour) Pour un déversement, une fuite ou un incendie, appelez INFOTRAC au 1.800.535.5053 (24 heures par jour)

CONTENU NET : 1 kg – vrac

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg MB R3B 0X1
1-855-264-6262

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de pesticides homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Suivre à la lettre toutes les précautions relatives à la manutention et à l'utilisation des pesticides. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine ou animale ni les sources d'approvisionnement en eau. Les travailleurs qui utilisent ce produit dans un système ouvert doivent porter des vêtements de protection: bottes de sécurité, combinaison, gants imperméables, lunettes de sécurité ou écran facial, appareil respiratoire à cartouche et chapeau. Ne pas manger, boire, utiliser des produits du tabac ni appliquer des cosmétiques aux endroits où il existe un risque d'exposition à ce produit. **NE PAS** jeter les effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2018-2475
2019-01-28

GÉNÉRALITÉS : Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Amener la personne incommodée dans un endroit sûr et non contaminé. Obtenir immédiatement des soins médicaux si l'intoxication, l'irritation, etc. persiste ou est grave. Avoir en sa possession le contenant ou l'étiquette du produit avant d'appeler un centre anti-poison ou un médecin ou de se déplacer pour recevoir un traitement.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES : TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit sûr, frais, sec et bien ventilé. Expédier et entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale et des semences. Garder les contenants hermétiquement fermés.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens de formulations qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour plus de renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale responsable ou au fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.